



Devis et courrier sans mon consentement

Par **Yaya0110**, le **18/11/2019** à **18:41**

Bonjour , voici mon problème j'ai signé un compromis de vente d'une maison lors d'une visite mon mari remarque une fissure transversante qui était caché lors des visite précédente mon mari le signale à l'agent immobilier qui reconnaît ne pas en avoir connaissance et que nous n'on plus du coup . L'agence ne donne plus de nouvelles nous dit quel ne peut rien faire . On va voir le notaire on lui explique la situation le notaire nous dit qu'il va annuler la vente . Une semaine plus tard le notaire nous contacte par mail et nous envoie un devis fait à notre nom avec un courrier qui stipule que cette fissure est dû à un défaut de construction et que cela ne peut mettre en cause l'agence ni les propriétaire. Le devis qui a été envoyé à notre nom de la part de l'agence alors que nous n'avions pas connaissance que faire ? Sachant que sa fait une semaine que j'essaie de prendre contacte avec le notaire et qu'il est toujours en rendez vous . En vous remerciant

Par **stephane_patenaude**, le **20/11/2019** à **13:12**

Bonjour,

Je pense qu'il s'agit ici d'une arnaque de l'agence immobilière ou d'une erreur qu'elle a faite et qu'elle essaie de compenser sans pour autant demander votre avis. Dans le cas où le notaire refuse d'entrer en contact avec vous, je vous conseille de faire appel à un avocat. Peut-être que ce dernier pourrait résoudre rapidement le problème. S'il affirme que ce type d'opération est illégal, vous pourriez ainsi porter plainte.